

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1444

Artikel: Aide sociale ou prestation universelle?
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Familles, de gauche

Le parti socialiste vaudois vient de lancer une initiative constitutionnelle qui contraint le canton et les communes à créer des structures d'accueil pour la petite enfance.

Une initiative qui tombe à pic, tant les résistances sont fortes.

LONGTEMPS SOUPÇONNÉE d'être le lieu de transmission des valeurs les plus traditionnelles, donc de droite, la famille en tant que telle au mieux n'intéressait pas la gauche politique, au pire lui donnait des boutons. Les programmes annonçaient leur soutien aux ouvriers, aux démunis, aux femmes, aux locataires, aux rentiers AVS... Mais pas aux familles.

La mauvaise foi est fréquente

Les enfants d'après 68, qui ont traité leurs parents de vieux bourgeois et leur famille de nid à névrose, sont maintenant parents ou grands-parents... Ils sont confrontés à la difficulté de faire partie de la classe moyenne et ont intégré la famille dans leurs sujets de préoccupation. Les socialistes suisses ont présenté récemment un vrai programme fiscal et social en faveur des familles. Les Vaudois lancent une initiative constitutionnelle «en faveur des familles pour des places suffisantes en nurseries et garderies».

Il faut avoir défendu une fois un projet de garderie dans les campagnes vaudoises pour juger de l'état des men-

talités et de la mauvaise foi dont peut souffrir le sujet: on commence par contester les besoins, on poursuit en prétendant que ceux-ci ne concernent que «les villes» et l'on termine en déclarant péremptoirement que les familles (sous-entendu: les femmes) qui ont «la chance» d'avoir des enfants doivent assumer leur choix.

Une récente prise de conscience

Et pourtant: un rapport du Conseil d'Etat de 1997 met en évidence une demande potentielle d'accueil pour 34 000 familles comptant 46 000 enfants. 20 000 d'entre eux ont leurs deux parents actifs professionnellement. L'offre actuelle couvre moins de 10 % des besoins potentiels: 2100 places environ en nurseries et garderies et 2000 mamans de jour payées à 3 fr. 50 de l'heure par enfant... Résultat: des listes d'attente dans tous les établissements, en ville comme à la campagne (quand il en existe).

Et pourtant: la reprise aidant, l'économie a besoin de bras et de cerveaux

Aide sociale ou prestation universelle?

L'INITIATIVE DEMANDE D'INSCRIRE dans la Constitution le droit pour les enfants de disposer d'une place dans une structure d'accueil. Elle prévoit également des dispositions transitoires imposant la fourniture d'une place dans un délai de trois mois au maximum aux familles qui en font la demande ainsi qu'une tarification en fonction de la situation financière du ménage où vit l'enfant.

Cette dernière disposition, qui ne fait que reprendre une pratique à peu près générale, est surprenante. La tarification en fonction du revenu place en effet les garderies dans la famille des aides sociales, dont le versement dépend des gains des bénéficiaires: subsides pour l'assurance maladie, revenu minimum de réinsertion, bourses d'étude, prestations complémentaires à l'AVS, etc. Or l'initiative a justement pour ambition de hisser les nurseries et garderies au rang des prestations universelles de l'Etat, auxquelles chacun a droit et doit pouvoir accéder. Dans cette catégorie, le principe veut que le tarif (ou la gratuité) permette un accès le plus large possible: c'est le cas de l'école, mais aussi de la culture ou des prestations classiques de l'Etat et des communes, comme l'enlèvement des déchets, l'épuration des eaux, etc. Si le tarif des garderies est fonction du revenu, pourquoi pas l'opéra et le théâtre, largement subventionnés eux aussi?

Alors que le parti socialiste défend le droit pour la femme de «travailler pour son propre épanouissement», ce mode de tarification va à fins contraires. La plus grande partie d'un gain féminin accessoire sera en effet «mangée» par les frais de garde pour peu que le mari ait un salaire confortable.

Admettons qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter une difficulté à l'initiative en interdisant la tarification selon le revenu. Mais rien n'obligeait à la rendre obligatoire dans les dispositions transitoires.

pi